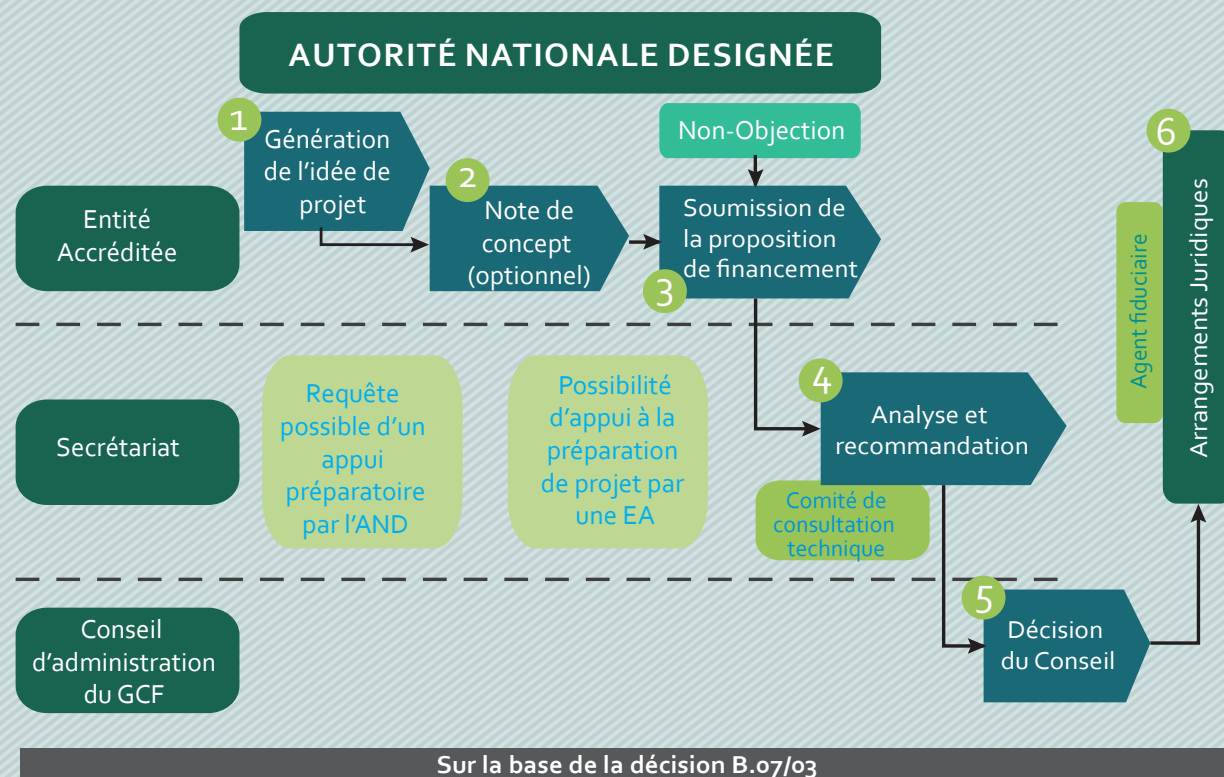




REPUBLIQUE TUNISIENNE

PROGRAMME DE PREPARATION A LA FINANCE CLIMAT

PROCESSUS D'APPROBATION DES PROJETS



LA FINANCE CLIMAT

REUSSIR LE FINANCEMENT DE PROJETS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT - GCF

CONTACT

Autorité Nationale Designée / Point Focal

Cité administrative, rue du Développement, Cité El Khadra, 1003 Tunis- Tunisie

Tél: 70 243 800 Fax: 71 955 360

E-mail : tunisie.gcf@gmail.com

Plaquette imprimée : juin 2019



LA TUNISIE S'ENGAGE DANS LA FINANCE CLIMAT

LES PROGRAMMES ET STRATEGIES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à sa vulnérabilité aux changements climatiques, la Tunisie mène depuis plusieurs années différentes activités ayant pour objectifs l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Elle a ainsi ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993, le protocole de Kyoto en 2002 et l'Accord de Paris en 2016. En ratifiant ce dernier accord, la Tunisie a confirmé son engagement politique de mise en œuvre de sa Contribution Nationale Déterminée (CND) qui vise la réduction de son intensité carbone de 41% en 2030 par rapport à l'année de base 2010 (dont 13% basée sur l'effort national et 28% requérant un appui international).

D'où la Tunisie a besoin de recourir à la finance climatique et en particulier le Fonds vert pour le climat (GCF), pour tenir ses engagements.

PREPARATION A LA FINANCE CLIMAT

L'engagement de la Tunisie avec le Fonds vert pour le climat (GCF) constitue une opportunité d'accéder à des ressources importantes pour financer la mise en œuvre de programmes et stratégies nationales de lutte contre le Changement Climatique.

Objectifs du Readiness Tunisie

Le Projet READINESS Tunisie vise la mise en place d'une Autorité Nationale Désignée (AND) fonctionnelle, le renforcement de ses capacités en vue d'assurer ses engagements vis-à-vis du GCF, ainsi que le développement d'un programme pays (Country programme). Il s'agit d'un programme des investissements prioritaires de la Tunisie englobant des projets à la fois dans les domaines de l'atténuation des gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques.

Principaux résultats attendus

- Mise en place et renforcement des capacités du point focal du GCF et de l'AND de la Tunisie.
- L'appui aux entités nationales pour s'accréditer auprès Fonds vert pour le climat.
- Mobilisation des parties prenantes concernées par la finance climat, y compris le secteur privé (Ministères, organisations de la société civile, Universités et centres de R&D, agences de développement, etc...).
- Préparation du programme des investissements prioritaires de la Tunisie (Country programme).

Le projet READINESS de la Tunisie est conjointement exécuté par le Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en tant que « delivery partner ».



L'AUTORITE NATIONALE DESIGNEE

L'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds vert pour le climat est l'interface et le principal point de contact entre les pays et le fonds. Son rôle est de s'assurer que les activités soutenues par le Fonds sont alignées avec les priorités stratégiques nationales.

Pour que le GCF accepte de financer un projet, il doit être approuvé par une lettre de non-objection fournie par l'AND (ou par le Point Focal National du GCF (PFN)).

L'AND joue un rôle complémentaire à celui du GCF au niveau national, notamment à travers la soumission de directives au nom de son pays.

Les membres de l'AND de la Tunisie auprès du Fonds vert pour le climat (GCF), officiellement et récemment désignés, représentent les Ministères et les institutions administratives, professionnelles et financières concernés.



LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT : UNE OPPORTUNITE DE FINANCEMENT

LE GCF EN BREF



Le Fonds vert pour le climat, (Green Climate Fund - GCF) est une entité opérationnelle du Mécanisme financier de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques CCNUCC créée en 2013 dans le cadre des Accords de Cancun (Mexique, décembre 2010), lors de la 16ème conférence des parties et constitue le principal et le plus important Fonds dédié au climat. Il accompagne la mise en œuvre de la Convention CCNUCC et l'Accord de Paris sur le Climat.

Le Fonds vert pour le climat (GCF) finance les projets et programmes de lutte contre le changement climatique, par le biais de partenariats avec des entités accréditées, à travers différents instruments : subventions, financement par emprunt concessionnel, capitaux propres et garanties. Le soutien du secteur privé du GCF inclut l'aide aux entités pour exploiter les marchés financiers.



QUI PEUT BENEFICIER DU FINANCEMENT DU GCF ?

Le GCF mobilise le financement climatique en travaillant avec un large éventail d'organisations : organismes privés, publics, non gouvernementaux, infranationaux, nationaux, régionaux ou internationaux.

Porteurs de projets : Ce sont toutes les entités nationales en charge de la mise œuvre de politiques ou stratégies nationales d'adaptation ou d'atténuation au niveau national. Ce sont principalement le secteur public (Ministères en charge du Tourisme, de l'Agriculture et des Forêts, de l'Energie, de l'Hydraulique, de la Santé, des Déchets, de l'Industrie, des Transports,...), ainsi que les organismes nationaux spécialisés, le secteur privé et la société civile. Les promoteurs de projets peuvent être des organisations régionales et internationales et même des entités accréditées.

Entités accréditées : elles sont chargées de présenter les demandes de financement au GCF, puis de superviser, gérer et surveiller les projets et programmes approuvés par le GCF. Elles peuvent agir en tant qu'applicateurs directs ou au nom des entités d'exécution. Il existe deux types d'entités accréditées par le GCF : les entités d'accès direct et les entités d'accès international.

a) entités d'accès direct : Ce sont des organisations infranationales, nationales ou régionales qui doivent être désignées par les autorités nationales désignées (AND) ou les points focaux.

b) entités d'accès international : elles peuvent inclure des organismes des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales et des institutions régionales. Les entités d'accès international n'ont pas besoin d'être nommées par les AND des pays en développement.

Populations locales concernées : C'est le dernier maillon du processus. Elles correspondent aux bénéficiaires finaux des actions menées par les projets et programmes financés par le GCF. Toutefois, il est important que les populations et les organisations de la société civile OSC concernées soient impliquées en amont dans les processus de préparation des propositions de financement par le GCF.

Les projets ou programmes à soumettre au GCF devraient être clairs, détaillés et réalisables, et s'inscrire dans une dynamique progressive d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ils doivent satisfaire aux exigences du GCF basées sur les normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre.

LES AIRES STRATEGIQUES D'INTERVENTION DU GCF

